

## AMAP DES JARDINS DE LA CHAUDEAU

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

contact@jardins-de-la-chaudeau.fr

## CONTRAT D'ENGAGEMENT VIANDE BŒUF-COCHON 2022-2023

#### **PREAMBULE**

L'AMAP des Jardins de la Chaudeau a pour objet d'entretenir un partenariat entre le GAEC DES RAILLIS – éleveur bovin de race salers et éleveur porcin situé 4 Rue de Boutea, 55500 NANCOIS LE GRAND et un groupe ouvert d'adhérents, désireux de consommer autrement que par le circuit mercantile de la grande distribution, en soutenant une agriculture locale dans un esprit de solidarité, socialement équitable et écologiquement respectueuse.

#### L'AMAP permet à ses adhérents :

- de mieux connaître l'agriculture paysanne par l'établissement d'un lien privilégié avec l'éleveur, de visites de la ferme et de différentes sensibilisations aux circuits courts et aux pratiques éco responsables en général,
- de bénéficier de viande de qualité, selon un calendrier défini, produit selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

#### L'AMAP permet à l'éleveur :

- de s'inscrire dans une démarche de production saine et affranchie des contraintes des circuits de distribution conventionnels,
- de faire connaître et apprécier son travail auprès d'un groupe de consommateurs avec lesquels il tisse des liens privilégiés,
- de s'assurer une part de rémunération stable et indépendante des aléas de production et de commercialisation.

#### I - OBJET

Le présent contrat a pour objet la fourniture par le producteur à l'adhérent de viande bovine issue de la race SALERS et de viande de cochon découpée et/ou transformée.

L'adhérent choisira la formule sur laquelle il souhaite s'engager pour l'année (petit colis - moyen colis - gros colis).

La notion de petit, moyen ou gros colis de viande fait référence à un volume de viande variable en variété et quantité que chaque adhérent devra choisir au fil des distributions (selon bon de commande joint)

La viande est produite selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Le prélèvement et la découpe des bovins sont assurés par l'atelier de découpe « OS Viande » basé à Thierville/Meuse.

Elle est ensuite mise sous vide par l'éleveur.

### II – DUREE DU CONTRAT ET LIVRAISON

#### Le présent contrat s'étend du 10 FEVRIER 2022 AU 3 FEVRIER 2023

Les distributions seront effectuées selon le calendrier suivant à la Ferme de la Chaudeau à PIERRE LA TREICHE le jeudi soir entre 17 heures 30 et 19 heures 30.

	Commande	Livraison	Prélèvement	Prélèvement	Prélèvement
			du paiement	du paiement	du paiement
			si annuel	si semestriel	si mensuel
Distribution 1	Avant 10 février 2022	Jeudi 3 mars 2022			Mars
Distribution 2	Avant 17 mars 2022	Jeudi 7 avril 2022			Avril
Distribution 3	Avant 14 avril 2022	Jeudi 5 mai 2022		Mai	Mai
Distribution 4	Avant 12 mai 2022	Jeudi 2 juin 2022			Juin
Distribution 5	Avant 16 juin 2022	Jeudi 7 juillet 2022			Juillet
Distribution 6	Avant 7 juillet 2022	Jeudi 28 juillet 2022	Aout		Aout
Distribution 7	Avant 11 aout 2022	Jeudi 1 septembre 2022			Septembre
Distribution 8	Avant 15 septembre 2022	Jeudi 6 octobre 2022			Octobre
Distribution 9	Avant 13 octobre 2022	Jeudi 3 novembre 2022		Novembre	Novembre
	COMMANDE BŒUF ET CHARCUTERIE PORC				
	SE	ULEMENT			
Distribution 10	Avant 10 novembre 2022	Jeudi 1 décembre 2022			Décembre
Distribution 11	Avant 15 décembre 2022	Jeudi 5 janvier 2023			Janvier
	COMMANDE	E PORC SEULEMENT			
Distribution 12	Avant 12 janvier 2023	Jeudi 2 février 2023			Février

Les adhérents s'engagent :

- à commander grâce au bon de commande édité par l'AMAP (seul ce document fera office de bon de commande) dans les délais inscrits dans le tableau ci-dessus la viande choisie, passé ce délai la commande ne pourra être prise en compte,
- à conserver la chaine du froid de la viande en se munissant d'une glacière (la viande sera conservée en chambre froide par l'éleveur jusqu'à la livraison),
- à participer au moins une fois dans la saison à l'organisation d'une distribution (légume/pain/viande/fruits) ou à toute autre forme d'implication (chantiers, organisations d'une visite, ...) pour contribuer au fonctionnement général de l'AMAP,
- à venir chercher leur colis ou à le faire récupérer par une personne de leur choix après en avoir averti un référent de l'AMAP, en cas de non-retrait du panier, celui-ci sera partagé entre les adhérents présents ou donné à une association caritative.

#### III - CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement se fait par chèques, à la signature du contrat.

Les chèques destinés aux paiements des colis sont à libeller à l'ordre de « GAEC DES RAILLIS ».

Le chèque destiné au paiement de la cotisation à l'AMAP est à libeller à l'ordre de « AMAP des Jardins de la Chaudeau ».

Le présent contrat, contresigné par l'éleveur et l'AMAP, tient lieu de reçu de paiement.

En cas de paiement des colis en plusieurs fois, les chèques sont conservés par le référent trésorier de l'AMAP et transmis à l'éleveur à la date d'encaissement précisée dans le tableau ci-dessus.

#### IV - DEFECTION DE L'ADHERENT

Le mode de fonctionnement de l'AMAP implique un engagement annuel des adhérents et la stabilité des effectifs sur la durée de la saison. La défection d'un adhérent n'est donc possible qu'en cas de force majeure. Cette défection implique :

- L'obligation pour l'adhérent de trouver un remplaçant jusqu'à la fin du contrat en cours via son réseau de connaissances ou la mise à disposition par l'AMAP d'une liste d'attente d'adhésion
- Le remboursement de la somme correspondant à l'achat des colis sur la période du contrat restant à courir
- La cotisation versée à l'AMAP reste acquise à l'association.

#### V - VALIDITE DU CONTRAT

Le présent contrat n'est valable qu'à la remise du règlement au référent trésorier de l'AMAP.

# VI – ENGAGEMENT Je. soussigné(e).....

( )		
Demeurant à		
Tél		
E-mail	 	 

Assure avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'association et m'engage à venir retirer mon colis (petit, moyen ou gros) à chaque distribution prévue ou le cas échéant, à le faire récupérer par une personne de mon choix.

Je choisis la formule suivante :

Choix de l'Amapien (cochez la	Nom du colis viande	Prélèvement/paiement choisi par l'Amapien (entourez la case souhaitée) – calendrier de prélèvement art 2			
case)		ANNUEL ou	SEMESTRIEL ou	<b>MENSUEL</b>	
	Colis A	150 €	75 € * 2	12.5 € * 12	
	Colis B	300 €	150 € * 2	25 € * 12	
	Colis C	450 €	225 € * 2	37.5 € * 12	
	Colis D	600 €	300 € * 2	50 € * 12	
	Colis libre montant à définir (>600 €)		* 2	* 12	

L'adhérent : Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » L'éleveur : GAEC DES RAILLIS Le référent AMAP : Mariannick BAUDY

# AMAP DES JARDINS DE LA CHAUDEAU BON DE COMMANDE VIANDE COCHON



A C	OMPLE	ETER et	à trans me ttre	à gaec-des	-raillis@orange.fr
-----	-------	---------	-----------------	------------	--------------------

Signature amapien

Nom de l'a	amapie n	 	

Désignation	Cout € au kg	Quantité	conditionne ment sous vide (kg)	Cout total € *
Pied de porc	3.60 €		U	
Saindoux	6.10 €		barquette 200-300g	
Jarret	7.90 €			
Coti	8.80 €			
Lard tranché ou non tranché	9.10€			
Lard tranché mariné (disponibles du 15/4 au 15/9)	9.60 €			
Poitrine fumée	13.10 €			
Côtes 1ères	11.10€		1 ou 2 - 200gr/unité	
Côtes lères marinées (disponibles du 15/4 au 15/9)	11.60 €		1 ou 2 - 200gr/unité	
Côtes échine	11.10€		1 ou 2 - 200gr/unité	
Roti	12.00 €			
Sauté	12.10 €		500g ou 1kg	
Palette à la diable	16.80 €			
Grillades	12.10€		2 à 10 - 100gr/unité	
Viande pour brochettes	14.10 €			
Chair à saucisses	10.10€		500g ou 1kg	
Crépinette (chair à saucisses + crépine)	13.10 €		120g/unité	
Petites saucisses	12.70 €		2 à 10 - 80gr/unité	
Saucisses blanches (disponibles du 15/4 au 15/9)	14.10 €		2 à 10 - 100gr/unité	
Boudin noir (disponibles du 15/9 au 15/4)	13.10 €		2 à 10 - 150gr/unité	
Boudin blanc	18.10€		2 à 10 - 150gr/unité	
Saucisse à cuire fumée	13.10€		2 à 10 - 150gr/unité	
Viennoises (knacks)	13.10 €		2 à 10 - 70gr/unité	
Fromage de tête	13.10€		barquette 200-300g	
Cervelas	13.60€		200-300gr/unité	
Paté de campagne	14.10 €		barquette 200-300g	
Rillettes	14.10 €		barquette 200-300g	
Saucisson à l'ail	14.10 €		200-300gr/unité	
Roulade de jambon	17.10 €		6-8 tranches : 100gr total	
Jambon blanc	18.10 €		2-3 tranches par paquet	
Fuseau fumé	23.10€		200gr//unité	
Coppa tranché	30.10 €		6-8 tranches : 100gr total	
Bacon	30.10 €		6-8 tranches : 100gr total	
cout total de la commande sera défi poids réellement livrés	ni après livra	ison en fonction	SOMME	
			TOTALE	

# **BON DE COMMANDE VIANDE BŒUF**

# PAS DE LIVRAISON BOEUF EN JANVIER 2023



## A COMPLETER et à transmettre à gaec-des -raillis@orange.fr

Nom de l'amapien	
Livraison n°dudu	•••••

Désignation	Cout € au kg	Quantité	conditionnement sous vide (kg)	Cout total € *
			0.250	
Viande hachée	9.60 €		0.500	
v lande nachee	9.60 €		0.750	
			1.000	
Steaks hachés	10.10 €		(2u) 0.250	
Steaks naches	10.10 €		(4u) 0.500	
			1u	
Steaks	15.10 €		2u	
Steaks	13.10 €		3u	
			4u	
			0.500	
Viande à fondue ou brochette (viande découpée en morceaux)	17.10 €		0.700	
(vande decoupee en morceaux)			1.000	
Côte (600 à 800gr/u)	22.10 €		1u	
Entrecôte (env 200gr/u)	22.10€		1u	
Rosbeef	21.10€		1u (1 à 2 kg)	
Roti cocotte	12.10 €		1u (1 à 2 kg)	
Pot au feu	8.10 €		0.500	
Pot au leu			1.000	
Jarret de bœuf	8.10 €		0.500	
jarret de bœui			1.000	
			0.500	
Viande à Bourguignon	11.10€		0.700	
			1.000	
			2u	
Saucisse de bœuf	13.10 €		4u	
(80 à 90g la saucisse)	13.10 €		5u	
			10u	
Merguez de bœuf (80 à 90g la merguez)	11.10 €		1u	
Os à moelle (paquet de 3/4 os)	2.60 €		1u	
* Pour les conditionnements en un *Les steaks hachés et la viande l		_		0 00 €

<sup>\*</sup>Les steaks hachés et la viande hachée sont salés (selon la réglementation en vigueur pour la mise sous vide)

0.00 €

Signature amapien